

LUNDI 3 JUILLET 2017

LE FUTUR COLLEGE DE BRESSUIRE SORT DE TERRE

Premier collège reconstruit depuis 40 ans, le futur collège de Bressuire accueillera 700 élèves à la rentrée 2019-2020. Un investissement du Département des Deux-Sèvres de 16,4 millions d'euros TTC pour le confort, la sécurité et la qualité d'apprentissage des élèves.



Vue de la façade depuis le boulevard de l'Europe



Vue nord-est depuis la coulée verte

Le premier collège reconstruit depuis 40 ans

" Cela faisait quatre décennies qu'un collège n'avait pas poussé sur les terres deux-sévriennes. Aussi, **ce lundi 3 juillet est l'aboutissement d'un projet emblématique concrétisé ce jour par le premier coup de pelle du futur collège de Bressuire. Cet établissement pourra accueillir jusqu'à 710 élèves pour la rentrée scolaire 2019-2020.** Il restera, comme l'était le collège Supervielle, l'un des trois plus gros établissements des Deux-Sèvres, assurant confort, sécurité et qualité d'apprentissage aux élèves ", souligne Gilbert Favreau, président du Conseil départemental des Deux-Sèvres.

En plus du bien-être des collégiens, la construction du futur établissement situé en périphérie de l'agglomération (entre le boulevard de l'Europe et le boulevard de Thouars) respecte une démarche environnementale vertueuse aussi bien sur le plan énergétique que paysager.

La surface bâtie de 5 200 m² (emprise foncière de 3 ha) sera agrémentée d'un mail d'accès piéton et vélo, véritable parvis d'accueil sécurisé. A l'arrière, le belvédère offrira une large vue sur la vallée, avec des espaces ouverts sur le paysage du bocage.

La durée de ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Deux-Sèvres, est estimée à 27 mois pour un montant total de 16,4 millions d'euros TTC soit 13,6 millions HT répartis comme suit :

- 10 millions d'euros pour les travaux ;
- 180 000 euros pour le " concours architectes " ;
- 1,41 million d'euros pour la maîtrise d'oeuvre ;
- 350 000 euros pour les bureaux de contrôle et divers ;
- 950 000 euros pour les imprévus et divers ;
- 210 000 euros pour le mobilier ;
- 500 000 euros pour le giratoire de desserte.

Le cabinet d'architecture mandataire est Triade situé à Thouars et l'architecte co-traitant A Propos Architecture situé à Saint-Léger-sous-Cholet (49). Les bureaux d'étude Structures, Fluides, Economiste, Haute Qualité Environnementale, Voirie et réseau divers, Paysage et acoustique sont respectivement ATES, ACE, ECB, Echos, Sitea conseils, Ecce Terra et Gantha. Le bureau de contrôle est Socotec, le coordonnateur SPS, PGCBTP.

Un chantier qui mobilise 15 entreprises deux-sévriennes

Vingt-cinq entreprises dont 15 deux-sévriennes sont impliquées dans ce chantier : Charier TP Sud pour la voirie et les réseaux divers, Bouygues Energies et services pour l'éclairage extérieur, Soltechnic (33) pour les fondations spéciales, EGDC et Clazay Construction pour le gros œuvre, Charpente menuiserie Billy pour la charpente en bois, Smac pour l'étanchéité (86), Alain Coutant pour la couverture en zinc, SMCC pour les menuiseries extérieures en aluminium et les murs rideaux mixtes bois alu, Teopolitub pour la serrurerie (49), Menuiserie Girard pour les menuiseries intérieures bois, Soniso pour les cloisons sèches (49), VSA Aménagement pour les cloisons isothermes (44), Delage Aménagements pour les plafonds suspendus (86), ADC Peinture et ses co-traitants deux-sévriens pour la peinture et les revêtements muraux (85), Kone pour les ascenseurs (44), Auger et FBM pour la plomberie et les sanitaires, Hervé Thermique pour le chauffage au gaz, le traitement de l'air et la ventilation ; Onillon pour l'électricité, Posseme pour les équipements de laboratoire (56), Erco pour les équipements de cuisine et Atmos Conseil pour l'étanchéité à l'air (49).

Reste à pourvoir 4 lots : aménagements paysagers, clôtures et portails, carrelage et faïence, revêtements et sols souples.

Juillet 2017 – juillet 2018 : terrassements, fondations et gros œuvre

La première année de chantier débute ce lundi 3 juillet par les travaux de terrassement. D'une durée de 2,5 mois, ils seront suivis par les fondations spéciales (un mois de chantier) et le gros œuvre (8,5 mois de chantier).

20 000 m³ à terrasser dont 10 000 m³ à évacuer du chantier

Etant donné que la future construction sera située en zone humide, l'entreprise de terrassements est chargée d'assécher la parcelle avant de démarrer son intervention. Ensuite l'ensemble de l'emprise du projet sera décapé.

La terre végétale restant sur la parcelle pour les espaces verts sera stockée le long de la zone humide afin, en accord avec la loi sur l'eau (lire ci-dessous), d'éviter au maximum la circulation des engins et le déversement d'eaux chargées en particules fines lors d'événements pluviaux importants.

Les emprises des bâtiments, des stationnements, des espaces piétons et des voiries seront terrassées.

Des mouvements de déblais/remblais seront réalisés sur le site pour utiliser le matériau issu du terrain, qui soigneusement compacté permettra d'accueillir les structures de voiries en matériaux nobles ou les bâtiments suivant les zones concernées.

Ces matériaux nobles seront issus de carrières locales et seront mis en œuvre pour assurer la circulation des engins, dans un premier temps en phase chantier, puis pour permettre la circulation des usagers une fois le collège terminé.

Pendant la phase de terrassements, le circuit et les horaires des camions sur les routes départementales seront coordonnés avec le Département de Deux-Sèvres.

Certains réseaux seront réalisés avant les fondations du nouveau bâtiment. Le transformateur d'électricité qui permettra notamment d'alimenter le chantier sera installé fin juillet.

Loi sur l'eau :

Afin de protéger la zone humide et de conserver un chantier propre, les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront mis en œuvre dès le début du chantier, tel que le bassin au sud de la cour basse.

Celui-ci collectera les eaux de ruissellement du chantier pour la partie arrière du collège et permettra de temporiser les eaux avant un rejet réduit vers la zone humide.

Dans la partie avant du collège, gérée par le merlon de terre végétale en majorité, un filtre à pailles sera placé en sortie du collecteur d'eau pluviale pour contenir les fines.

Des fondations spéciales

En collaboration avec le géotechnicien, l'équipe de maîtrise d'œuvre a étudié une solution de pieux à la tarière creuse à coulage continu (poteau coulé dans le sol). **Les fondations spéciales seront réalisées principalement dans le bâtiment pédagogique zone Ouest (côté vallée).**

Cette technique se déroule en trois phases, après l'implantation des pieux et la mise en station de la machine de forage :

- forage du pieu en continu avec enregistrement des paramètres de forage pour vérifier l'ancrage de ces pieux dans le substratum (terrain présentant des caractéristiques mécaniques suffisantes pour reprendre les efforts apportés par les différents pieux) ;
- remplissage de l'excavation réalisée par coulage de béton au fur et à mesure de la remontée de la tarière en prenant soin de ne laisser aucun vide ;
- descente d'une cage d'armature dans le béton frais pour renforcer les caractéristiques mécaniques des pieux.

Une fois ces trois opérations réalisées, le pieu sera recépé afin d'évacuer le béton de tête de moins bonne qualité et de mettre le pieu à sa bonne cote altimétrique.

Tous ces travaux sont réalisés par une entreprise spécialisée. Ensuite, le maçon pourra exécuter les casques et les longrines.

Gros oeuvre : plus de 300 panneaux prémurs seront posés

L'enveloppe ainsi que la structure porteuse du bâtiment sera principalement préfabriquée (mise en œuvre rapide) afin de minimiser les risques de pollution et les dépenses d'eau sur le chantier.

L'enveloppe en béton du bâtiment permettra d'assurer l'inertie thermique nécessaire à son fonctionnement.

L'enveloppe et la structure porteuse de toutes les façades du futur collège seront constituées de « prémurs béton isolé » préfabriqués à double paroi.

L'isolation est mise en place en usine entre 2 peaux de béton armé préfabriquées, espacées pour permettre le coulage d'un béton de chantier de clavetage. Cette solution permet une bonne maîtrise des ponts thermiques de planchers.

Plus de 300 panneaux prémurs seront posés sur le chantier. Ils sont composés par:

- une paroi extérieure réalisée en béton avec finition du type matricée ou finition de ciment blanc gommé ;
- une isolation thermique intérieure faite à partir de panneaux rigides de polystyrène avec une résistance thermique minimale de 5,65 m².K/W ;
- une paroi intérieure en béton avec finition lisse prête à recevoir une peinture.

Seul le béton de remplissage du noyau sera coulé sur le chantier. L'épaisseur de la partie structurelle (noyau + paroi intérieure) sera de 18 cm. **L'épaisseur totale du prémur pourra atteindre 50 cm. La largeur de chaque panneau ne pourra pas dépasser 3 m 60 pour faciliter leur transport.**

Les planchers béton des niveaux (RDC, R+1 et couverture) seront aussi des préfabriqués du type dalle alvéolaire ou prédalles. Une barrière anti-radon est prévue entre les plate-formes de terrassements et les planchers bas du niveau rez-de-chaussée des bâtiments.

A noter qu'un suivi environnemental du chantier est prévu par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour minimiser la pollution du site et pour contrôler la qualité des produits mis en œuvre.

Une enveloppe de plusieurs millions d'euros allouée à de nombreux chantiers avant 2021

Celles-sur-Belle : un agrandissement dès cette année

Plusieurs points noirs avaient été pointés du doigt par le Département au collège François-Albert fort de ses 596 collégiens : un nombre insuffisant de classes d'enseignement général, un préau de faible capacité, une salle de technologie manquante et un nombre de sanitaires très insuffisant. Aussi, **le chantier débuté en mai dernier substituera aux installations modulaires quatre salles de classe et des sanitaires. Un préau sera également installé pour mieux accueillir les élèves durant les temps de pause.**

La durée de ces travaux, effectués par 15 entreprises dont 12 deux-sévriennes, est estimée à onze mois pour un montant total de 787 000 euros HT.

Le cabinet d'architecture est Atelier d'architecture Jean Merlet situé à Cerizay.

La Crèche : six classes supplémentaires

Les travaux d'agrandissement ont débuté lundi 19 juin au collège Jean-Vilar. Cet agrandissement permettra de faire face à l'augmentation de l'effectif des collégiens actuellement de 664 élèves répartis dans 25 divisions. 730 (27 divisions) et 760 élèves (28 divisions) sont respectivement attendus pour les rentrées 2017 et 2018.

Six classes supplémentaires seront construites soit 3 classes pour l'enseignement général, 2 pour les sciences et une salle des professeurs.

La durée de ces travaux, effectués par 10 entreprises dont 7 deux-sévriennes, est estimée à douze mois. Le cabinet d'architecture est Triade, situé à Niort.

Investissement : 815 195 euros HT.

En plus de ces deux chantiers en cours sus-cités, nombre de travaux seront entrepris et achevés avant 2021 :

- une restructuration au collège Philippe-de-Commynes à Niort pour un montant de 2,12 millions d'euros ;
- l'isolation thermique du collège de Brioux-sur-Boutonne pour un montant de 1,64 million d'euros ;
- l'extension du restaurant du collège de Mazières-en-Gâtine pour un montant de 318 730 euros ;
- l'extension du restaurant du collège Fontanes à Niort pour un montant de 436 000 euros ;
- un agrandissement au collège Gérard-Philippe à Niort pour un coût de 2,12 millions d'euros ;
- l'extension du restaurant aux collèges Rabelais et Jean-Zay à Niort pour respectivement 600 000 euros et 914 000 euros ;
- des travaux de conformité, de sécurité et de structure aux collèges du Marchioux et Mendès-France à Parthenay pour respectivement 1 million d'euros et 500 000 euros ;
- la construction d'un restaurant et le réaménagement des locaux au collège de Saint-Maixent pour 3,25 millions d'euros ;
- l'extension des cuisines au collège de Secondigny pour 450 000 euros ;
- une restructuration des cuisines au collège Marie-de-la-Tour d'Auvergne à Thouars pour un montant de 400 000 euros.

2016-2021 : 58 millions d'euros pour moderniser les 37 collèges publics deux-sévriens

Ce plan bâtiment pour les collèges deux-sévriens s'inscrit dans un vaste programme d'investissement décidé par la majorité départementale. Cette dernière a annoncé dès son installation que la réussite dans les collèges serait l'une de ses priorités : 58 M€ d'investissement sur cinq ans pour moderniser les 37 établissements publics des Deux-Sèvres.

Ce programme répond à trois objectifs :

- moderniser les collèges ;
- adapter les établissements à l'évolution des effectifs ;
- développer les usages numériques.

Sur la période 2016-2021, les bâtiments et l'infrastructure informatique seront revus pour permettre à chacun d'apprendre dans les meilleures conditions.

En 2017, le montant de l'enveloppe dédiée à l'investissement dans les collèges s'élève à 11,6 millions d'euros répartis de la manière suivante :

- 4 millions d'euros pour la construction de nouveaux collèges ;
- 3,06 millions d'euros pour des extensions et aménagements d'envergure ;
- 2,5 millions d'euros pour l'entretien courant ;
- 1 million d'euros pour la modernisation des réseaux et équipements informatiques ;
- 450 000 euros pour l'amélioration de l'accessibilité.

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication
Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



www.deux-sevres.fr